



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/393
20 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 92 c) de l'ordre du jour
provisoire*

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU
DEVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	2
II. LES FEMMES DANS LE PROGRAMME ACTION 21	5 - 20	2
A. L'analyse par sexe et la participation effective et l'intégration des femmes au développement . .	5 - 12	2
B. Les femmes dans le programme Action 21	13 - 20	4
III. MODELES D'APPROCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOUCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES	21 - 49	6
A. Les femmes et la pauvreté	22 - 30	6
B. Les femmes et l'urbanisation	31 - 39	9
C. Les femmes et la planification de la famille . .	40 - 49	11
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	50 - 55	14

* A/48/150 et Corr.1.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 46/167 du 19 décembre 1991 sur les femmes, l'environnement, la population et le développement durable, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de consacrer dans le rapport sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement un chapitre distinct sur leur rôle dans la préservation de l'environnement et la réalisation d'un développement durable et de lui présenter ledit rapport à sa quarante-huitième session.

2. Le présent rapport analyse le rôle que les femmes jouent dans la protection de l'environnement et le développement durable. Il a pour principal objectif de montrer comment leurs problèmes devraient être pris en compte dans l'exécution et le suivi du programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement¹. Il contient une étude du rôle des femmes dans Action 21 et offre des exemples concrets, ainsi que des propositions, sur les moyens d'insérer l'analyse des rôles masculins et féminins dans l'élaboration des politiques et programmes de développement durable et le suivi d'Action 21. Il s'inspire des thèmes prioritaires concernant le développement définis par la Commission de la condition de la femme, des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de ceux de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, notamment l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qui sera achevée en 1994, et la Plate-forme d'action de la Conférence.

3. La notion de développement durable concerne la convergence de deux problématiques : celle du développement, et celle de la maîtrise de l'effet des activités humaines sur l'environnement; cette notion cherche à répondre, pour reprendre les termes du rapport de la Commission Brundtland, aux "besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs"². Il importe de souligner que dans toute analyse du développement durable, la même importance devrait être accordée aux objectifs du développement et à la durabilité écologique. En tout état de cause, les objectifs économiques, sociaux et politiques doivent être viables à terme du point de vue écologique car il y va de la vie et du bien-être même des personnes.

4. Dans les organismes des Nations Unies, on s'accorde de plus en plus à penser qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans la participation effective et l'intégration des femmes.

II. LES FEMMES DANS LE PROGRAMME ACTION 21

A. L'analyse par sexe et la participation effective et l'intégration des femmes au développement

5. Jusqu'à présent, la participation effective et l'intégration des femmes au développement s'inscrivaient dans deux perspectives différentes. L'une consistait à voir dans les femmes un groupe social important auquel on s'intéresse de façon distincte. Dans l'autre, on s'employait à introduire des références aux femmes dans des stratégies touchant des domaines où leurs problèmes sont importants. C'est ce que l'on a appelé l'"intégration". Ces deux conceptions ont souvent été appliquées ensemble. Dans la pratique, elles se complétaient. L'intégration semblait en effet présenter le danger que les

problèmes des femmes passent au second plan si l'on en venait à voir dans le développement un processus où les considérations de sexe ne jouent pas et à estimer de ce fait qu'il n'y a pas lieu, dans la pratique, d'accorder une attention particulière aux femmes au niveau de la prise de décisions. L'intégration risque d'entraîner une dilution. Pour l'éviter, on a présenté les questions relatives aux femmes de façon globale et claire comme additif à toute stratégie adoptée, mais au risque également de percevoir la participation des femmes au développement comme un phénomène distinct et isolé et de faire essentiellement de la protection sociale un caractère social. Autrement dit, faire participer les femmes au développement de façon distincte serait une forme d'oeuvre sociale.

6. Ainsi qu'il était noté dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/46/464), pour faire participer les femmes et les intégrer au développement, il ne faut pas leur faire une place à part dans les plans et programmes. Et l'"intégration" des questions féminines dans les politiques macro-économiques ne consistent pas simplement à adopter des mesures de rattrapage pour remédier à d'éventuels effets pervers. Au contraire, la conception de politiques ayant pour but d'agir sur le fonctionnement de toute l'économie doit inclure une bonne connaissance du comportement des femmes en tant qu'agents du développement social et économique. Les hauts responsables, et tous ceux qui s'occupent des femmes dans le développement, font ici face à une tâche redoutable.

7. Depuis quelques années, on commence à envisager la participation et l'intégration des femmes au développement selon une perspective différente; il s'agit de "l'analyse des rôles masculins et féminins" qui consiste à examiner les processus de développement sous l'angle des rôles joués par les hommes et les femmes. Elle vise³ à déterminer la mesure dans laquelle les relations entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire leurs positions respectives dans la société, modifient leur capacité de participer au développement. Les rôles socioculturels que les femmes et les hommes jouent dans leur vie quotidienne définissent ces positions.

8. Cette définition des rôles s'articule autour d'une division sexuelle du travail selon ce que l'on appelle les fonctions "productives" et "reproductives" de la société. La première a trait à la façon dont les sociétés produisent des produits et des services et on lui a toujours assigné une valeur économique dans la plupart des activités de développement. Par opposition, la fonction reproductive a trait à la façon dont une société se reproduit à travers les générations et maintient sa cohésion; elle comprend des activités aussi diverses qu'élever les enfants et les préparer à vivre dans la société, prendre soin des personnes âgées et des handicapés, et les activités collectives qui renforcent la solidarité sociale. Elle n'a jamais été prise en compte dans les calculs économiques.

9. Si aucune de ces fonctions n'est le domaine exclusif de l'un ou l'autre sexe, il n'en reste pas moins que dans les sociétés modernes, ce sont les femmes qui, du fait de la tradition et de la culture, assument la fonction reproductive, et les hommes la fonction productive. De plus, en attribuant une valeur monétaire ou économique aux rôles joués dans la fonction productive, on a créé une relation structurelle d'inégalité, la fonction reproductive n'ayant pas de valeur économique reconnue.

10. Dans cette perspective, c'est en s'intéressant aux rôles et fonctions des deux sexes, et à leur utilité sociale, et non aux femmes en tant que groupe isolé, que l'on bouleversera les conceptions traditionnelles du développement afin de créer un modèle de développement plus viable. Autrement dit, on reconnaît que si le développement économique peut se faire sans améliorer la condition des femmes, il n'en est pas de même pour le développement durable. Les rapports structurels entre les femmes et les hommes se caractérisent en effet par une situation inégale sur le marché du travail, dans les structures politiques et les foyers, renforcée par la coutume, le droit et certaines politiques de développement⁴. L'analyse des rôles masculins et féminins consiste à étudier systématiquement et à comprendre la situation respective des hommes et des femmes dans un contexte donné, du point de vue de l'impact des politiques économiques et sociales par exemple. Se placer dans une telle perspective permet d'examiner les rapports des hommes et des femmes dans la société afin de repérer les obstacles existants et découvrir, ce faisant, de nouvelles dimensions culturelles, sociales et économiques.

11. Les institutions politiques, sociales ou économiques ne sont pas indifférentes aux spécificités de chaque sexe, pas plus que ne le sont les politiques, programmes et projets même s'ils sont élaborés et mis en oeuvre comme s'ils l'étaient effectivement. De fait, il arrive qu'ils reproduisent l'inégalité entre les sexes en maintenant les rôles masculins et féminins tels qu'ils existent. On a souvent oublié, dans les activités visant à intégrer les femmes au développement, de prendre en compte le fait que ces activités ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes et que les rapports entre les sexes déterminent et, bien souvent, limitent la capacité des femmes de s'intéresser et de participer au développement.

12. Dès lors qu'on ne peut modifier les rapports entre les sexes sans modifier la structure de la société, il convient d'adopter une perspective lointaine qui soit compatible avec la notion de développement durable. Qui plus est, en précisant les différents rôles joués par les hommes et les femmes, les décideurs devraient pouvoir déterminer dans quels domaines et de quelle façon intervenir. Intégrer l'analyse des rôles masculins et féminins au processus de planification permet, entre autres avantages, de comprendre que les activités non rémunérées liées à la reproduction, assumées principalement par les femmes, sont un élément essentiel de la création de capital humain et qu'elles devraient être distribuées de façon équitable entre les deux sexes, la famille, l'Etat et le marché.

B. Les femmes dans le programme Action 21

13. Comme la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement (annexe de la résolution 45/197 en date du 21 décembre 1990), le programme Action 21 s'inscrit dans une perspective tout autant axée sur les femmes en tant que telles que sur leur intégration au développement.

14. Le chapitre 24, intitulé "Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable", est entièrement consacré aux femmes. Il contient un ensemble de directives visant à les intégrer au processus du développement durable. La perspective adoptée tient compte des rôles masculins et féminins, pour ce qui est notamment du partage équitable des

tâches domestiques [par. 24.3 d)]. On y appelle entre autres à analyser les liens structurels entre les relations entre les hommes et les femmes, l'environnement et le développement [par. 24.8 d)]. La priorité est accordée aux conditions nécessaires pour améliorer la condition des femmes ainsi qu'aux droits des femmes en tant que personnes associées au développement.

15. Dans ce chapitre, comme dans d'autres grandes déclarations de principe, les femmes sont perçues comme un important groupe social, comme le sont d'autres groupes faisant l'objet de chapitres distincts, à savoir les enfants, les jeunes et les peuples autochtones. On notera que les hommes en tant que groupe ne font pas l'objet d'un chapitre particulier d'Action 21, ce qui pourrait donner à penser que le développement en général est essentiellement l'affaire des hommes.

16. L'introduction, sous forme explicite ou implicite, des problèmes des femmes dans d'autres chapitres d'Action 21 est beaucoup plus révélatrice; on y reconnaît notamment la valeur particulière que la participation des femmes ajoute aux activités entreprises en vue de parvenir au développement durable. A titre d'exemple, c'est aux femmes et aux organisations féminines, plutôt qu'aux organisations regroupant des hommes, que l'on demande à plusieurs reprises de prendre la direction des activités locales de protection de l'environnement et autres activités de développement, tenant compte ainsi de l'intérêt porté depuis longtemps à cette question par les organisations féminines [voir par. 12.24 a), 14.17 a) et 14.91 b)].

17. Si ces appels sont lancés aux femmes, c'est que de nombreux problèmes écologiques devront être réglés compte tenu de la structure actuelle de la société, les femmes assumant aujourd'hui une grande part des travaux des champs dans l'agriculture de subsistance et des travaux domestiques, y compris aller chercher le bois et l'eau. De même, dans les pays industrialisés touchés par le problème des déchets toxiques, c'est aux femmes que revient le rôle essentiel de choisir les produits de consommation. On appelle aussi les femmes et les organisations féminines à "promouvoir la santé" (par. 6.31), recevoir une formation "aux soins dispensés à domicile et à la protection maternelle" [par. 6.27 c) i)] et gérer les déchets, "en particulier les déchets ménagers" [par. 21.46 c)]. Les femmes, et en particulier les femmes pauvres, auront donc beaucoup à faire, elles qui ont déjà la double voire la triple charge d'assumer la plupart des tâches domestiques – prendre soin des enfants, des malades et des personnes âgées –, en plus d'exercer une activité rémunérée ou de contribuer à la production vivrière, ou les deux. Cela signifie implicitement que les hommes devront partager ces tâches, grâce aux applications de la science et de la technique.

18. Parmi toutes les femmes, on accorde dans Action 21 la priorité à celles qui vivent dans des conditions de pauvreté et dans les pays en développement. C'est ainsi qu'au chapitre 3 (Lutte contre la pauvreté) et au chapitre 5 (Dynamique démographique et durabilité), on demande que les femmes puissent bénéficier de soins génésiques axés sur les femmes et gérés par les femmes [voir par. 3.8 j) et 5.51)]. Au chapitre 4, qui traite des schémas de consommation intenables, on prête une attention particulière "au rôle important joué par les femmes et les ménages en tant que consommateurs et à l'impact potentiel de leur pouvoir d'achat combiné sur l'économie" (par. 4.27) afin de modifier les schémas intenables de consommation et de production. Par contre, on n'accorde pas suffisamment d'importance au rôle respectif des femmes et des hommes dans les

pays industrialisés, en particulier celui que les femmes jouent actuellement en diffusant dans la société certaines valeurs liées à la consommation ainsi que leur rôle en tant que consommateurs. Inversement, le chapitre 5 est axé principalement sur le rôle des femmes et des organisations féminines dans les programmes démographiques et est très explicite sur le rôle que les hommes pourraient jouer en faveur des programmes de planification de la famille (voir plus bas, par. 40 à 49).

19. Action 21 est l'expression d'une ferme volonté de la communauté internationale d'intégrer complètement les femmes, dont on reconnaît le rôle essentiel, au processus de développement pour que celui-ci soit durable. Son suivi devra aller plus loin encore et la place voulue être faite à la contribution des femmes. Par exemple, une action prioritaire pourrait être de redistribuer les tâches liées à la fonction reproductive telle que définie dans l'analyse des rôles masculins et féminins. De nombreuses activités actuellement assumées exclusivement par les femmes pourraient ainsi non seulement être progressivement redistribuées entre les hommes et les femmes mais également transférées à la famille, à l'Etat et au marché.

20. Pour concevoir des stratégies qui garantissent un développement durable, il faudra auparavant comprendre comment les relations entre les sexes déterminent l'inégalité de la distribution des ressources et de leur accès. Il faudra également préciser la mesure dans laquelle les relations entre les hommes et les femmes et les valeurs fondées sur leurs rôles respectifs valorisent les contributions au processus de développement, et déterminer ce qu'est une contribution importante et ce qui ne l'est pas. Pour mieux le comprendre, on trouvera au chapitre suivant trois exemples d'analyse des rôles masculins et féminins dans les domaines de la pauvreté, de la planification de la famille et de l'urbanisation.

III. MODELES D'APPROCHE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SOUCCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES

21. On peut voir une application de l'analyse par sexe à la problématique du développement durable dans l'examen de problèmes spécifiques qui sont actuellement traités dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces questions donnent à penser que la dimension "femmes" joue un rôle important dans l'analyse de la pauvreté, de l'urbanisation et de la croissance démographique qui constituent des volets importants d'Action 21.

A. Les femmes et la pauvreté

22. Bien que la pauvreté soit un phénomène global, elle ne touche pas de la même façon les hommes et les femmes, qui la vivent souvent de façon différente en raison de la différence de situation, la pauvreté tendant à peser plus lourd sur les femmes, en général défavorisées. Cependant, les stratégies recommandées pour la réduction de la pauvreté ne sont pas basées sur une analyse systématique des relations entre hommes et femmes et de la façon dont les femmes sont lésées. Comme l'indique la Banque mondiale, le combat contre la pauvreté ne se mène pas essentiellement, pour indispensables qu'ils soient, à coup de projets antipauvreté bien ciblés. C'est une tâche qui relève de la politique économique dans son acception la plus large⁵. Dans le même temps, il faut reconnaître que les politiques économiques n'ont pas la même incidence sur les hommes et les femmes et qu'elles les touchent de façon différente.

23. Comme le note la Banque mondiale, l'accès aux ressources au sein de la famille et au-delà est fonction du sexe⁶. Les femmes sont en général les plus pauvres des pauvres du fait qu'elles ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources en raison de leur sexe. Les normes culturelles qui se retrouvent également dans la législation nationale limitent effectivement la participation et l'accès des femmes à l'éducation, au travail salarié, aux soins de santé, à l'autonomie au plan juridique et à la liberté individuelle. La discrimination dont souffrent les femmes toute leur vie limite effectivement leur pleine participation au processus de développement. Il s'agit là d'autant d'éléments qui préfigurent un retour de la pauvreté au cours des générations suivantes.

24. La pauvreté a une incidence importante sur l'environnement. Les pauvres sont souvent contraints, s'ils ne veulent pas mourir de faim, que de surexploiter leurs propres ressources ou les ressources auxquelles ils peuvent avoir librement accès. Les personnes appauvries qui sont plus probablement des femmes que des hommes n'ont d'autre choix que de dégrader la base des ressources en la surexploitant aujourd'hui, même si elles savent que cela leur coûtera leur gagne-pain demain. Il ressort des études que les femmes qui n'ont pas été à l'école ont tendance à être moins productives, occupent des emplois moins bien payés et font beaucoup moins preuve d'initiative pour protéger leur environnement. Elles risquent également de se marier plus jeunes et pratiquent moins la planification familiale. Les femmes qui s'acquittent de la plupart des travaux ménagers et sont chargées dans une large mesure de la production vivrière dans bien des régions n'ont souvent d'autre choix que de ramasser le bois malgré le déboisement et l'érosion des sols qui s'ensuivent. A l'inverse, les femmes peuvent être amenées, face à l'absence de combustibles, à préparer moins d'aliments et à renoncer à faire bouillir l'eau, ce qui est pourtant indispensable pour prévenir les maladies, d'où une dégradation de l'état de santé qui à son tour affecte la qualité de la vie et engendre la pauvreté. Des études faites au Népal ont montré que les femmes doivent consacrer une si grande partie de leur temps à la recherche de bois que cela nuit sensiblement à leur participation aux activités agricoles⁷.

25. Du fait de ces tâches, les femmes sont particulièrement touchées par les problèmes écologiques tels que le déboisement, la dégradation des sols et la pauvreté qui se traduit par un logement inadéquat, en particulier dans les zones rurales, de mauvaises conditions d'hygiène et le manque d'eau salubre. Elles devront passer de plus en plus de temps à la recherche de combustibles ou à la corvée d'eau. Il ressort des études de cas que ces problèmes ainsi que les catastrophes naturelles ont transformé beaucoup de personnes, en particulier des femmes et des enfants, en "réfugiés écologiques". Par exemple, au Lesotho, où 85 % des femmes seraient touchées par la pauvreté, on peut estimer que 20 % d'entre elles appartiennent aux groupes de population menacés⁸ du fait de la dégradation de leur milieu. Si la tendance actuelle se poursuit, plus d'un milliard de personnes risquent de devenir d'ici à l'an 2000 des "réfugiés écologiques". Bon nombre d'entre eux viendront grossir la population des villes étant donné que la culture de la terre ne les nourrit plus.

26. On considère souvent les ménages comme des unités et on estime que leurs membres mettent en commun leurs revenus et les dépensent de manière à améliorer dans la mesure du possible leurs conditions de vie. Il ressort cependant clairement des études de cas des pays pauvres et riches que les hommes et les femmes ont un ordre de priorité différent en ce qui concerne les dépenses⁹.

Les hommes et les personnes adultes ayant un revenu sont souvent privilégiés au plan de la consommation. Dans les ménages pauvres, on investit plus dans l'éducation des garçons que dans celle des filles. Alors que les femmes consacrent presque exclusivement leur revenu à la satisfaction des besoins collectifs du ménage, les hommes ont tendance à dépenser à des fins personnelles une partie importante de leur revenu. Les études réalisées en Inde confirment que les femmes salariées ont beaucoup plus que les femmes sans revenu leur mot à dire sur la répartition des ressources de la famille et dans les décisions du ménage.

27. On a en outre constaté que la participation des femmes au marché du travail avait une incidence statistiquement importante sur la ration énergétique des jeunes enfants. Il en ressort qu'en consacrant des ressources aux femmes, on obtient un double résultat : on améliore leur condition en les plaçant dans une meilleure situation, et l'accroissement de leur revenu aura probablement un effet favorable sur les personnes qui sont à leur charge. Il en ressort également qu'il faut modifier le rôle des hommes et des femmes et la législation de façon que l'homme et la femme en viennent à souhaiter contribuer pleinement au bien-être de leur famille et à l'éducation de leurs enfants, à sentir qu'ils en ont l'obligation et la responsabilité.

28. Dans un grand nombre de pays, les responsables continuent à penser que la famille se réduit souvent à la famille nucléaire traditionnelle composée d'une femme, d'un homme et de leurs enfants, soit deux générations. Il faut cependant reconnaître qu'il existe un grand nombre de structures familiales, et en tenir compte en mettant l'accent sur les ménages pauvres dirigés par une femme. Dans les pays développés, les couches les plus pauvres comprennent souvent un grand nombre de ménages dont le chef est une mère célibataire. Un grand nombre de ménages pauvres ont une femme à leur tête, en particulier dans les zones rurales d'Afrique et dans les bidonvilles d'Amérique latine; ce phénomène entraîne une véritable féminisation de la pauvreté.

29. Les femmes vivant dans la pauvreté peuvent apporter leur contribution au développement et à la gestion judicieuse des rares ressources, mais on ne leur permet pas souvent de jouer pleinement ce rôle. Elles se trouvent dans une situation de responsabilités sans pouvoirs. La gestion des ressources naturelles leur donne un rôle central dans le développement durable à l'échelon de la communauté. Il n'en découle pas cependant que seules les femmes et les organisations féminines devraient prendre en charge la gestion des ressources naturelles et la prestation de services sociaux à la société. Tout en reconnaissant le rôle important que jouent les femmes et en leur permettant de participer pleinement au processus de développement durable, l'objectif final doit être l'égalité entre l'homme et la femme et la répartition équitable des rôles : procréation, production, gestion et animation de la communauté.

30. Un des principaux moyens de lutter efficacement contre la pauvreté des femmes serait d'aider celles-ci à participer aux décisions contrairement à la pratique actuelle. Cette solution dépend dans une large mesure de la capacité des groupements féminins d'intervenir dans le fonctionnement complexe des pouvoirs publics, des marchés et des collectivités locales en amenant les femmes pauvres à se mobiliser, à exercer des pressions, à se former et à s'organiser pour consolider leur contrôle sur les ressources en commençant par prendre en charge leur propre personne et leur propre travail.

B. Les femmes et l'urbanisation

31. Le rôle important que jouent les femmes, en particulier les femmes jeunes, dans le processus d'urbanisation rapide et l'intensification des flux migratoires est aujourd'hui frappant, et les nombreux problèmes qui se posent aux femmes migrantes ont été soulignés au cours de plusieurs réunions que l'Organisation des Nations Unies a récemment convoquées¹⁰. Aujourd'hui, dans la plupart des villes, il existe une contradiction entre durabilité et développement : la plupart des villes qui paraissent satisfaire les critères du développement, c'est-à-dire celles dans lesquelles on a réalisé les objectifs sociaux, économiques et politiques, sont celles qui, par habitant, opèrent les prélèvements les plus lourds sur les ressources naturelles. Réciproquement la plupart des villes du monde qui portent le moins atteinte à l'environnement sont également celles où le développement est le plus limité.

32. Pendant ce siècle, l'urbanisation est devenue un phénomène important au plan écologique entraînant de vastes transformations dans l'utilisation des sols, de l'air, de l'eau et de l'énergie et une distribution sans précédent du peuplement. La plupart des pays en développement ont connu une croissance très rapide de leur population urbaine qui n'est pas allée de pair avec un accroissement parallèle des équipements et des services urbains ni de la construction de logements convenables et sûrs. Du fait du rôle qui leur est assigné, les femmes subissent, dans une plus grande mesure que les hommes, les effets de l'absence de ces services. En raison de cette situation ainsi que par l'exemple du manque d'instruction, il est plus difficile pour les femmes de rechercher ou de mettre à profit les possibilités économiques, ce qui a de graves effets sur leur capacité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

33. La situation des citadines dans les pays développés ou en développement se caractérise notamment par le double fardeau qui pèse souvent sur elles : les tâches domestiques et le travail rémunéré. Dans les villes leur rôle social se présente essentiellement sous trois formes : deux activités à l'intérieur du foyer et une activité à l'extérieur. Les citadines constituent une "structure urbaine d'appui invisible" : étant donné l'absence fréquente de services d'assistance publique et de services sociaux, elles consacrent la plupart de leur temps aux activités de reproduction du capital humain et à des tâches d'intérêt collectif, au foyer et dans leur quartier. En raison de cette situation, il y a tout lieu de s'attendre que les citadines aient des activités productives à domicile, par exemple en tant que travailleuses non rémunérées dans des activités productives à domicile ou près du domicile dans le secteur non structuré. Enfin, si elles cherchent un emploi hors du foyer comme c'est souvent le cas chez les femmes migrantes célibataires et jeunes, on risque de retrouver le même modèle dans les types d'emploi qui leur sont offerts, par exemple travaux domestiques ou en général emplois non qualifiés à forte intensité de main-d'oeuvre et sous-payés.

34. On ne reconnaît pas les activités de reproduction du capital humain comme un travail de la femme, et on ne lui assigne pas non plus de valeur économique. Les pouvoirs publics donnent rarement la priorité aux besoins des femmes dans les services, et il manque fréquemment des logements sociaux, des dispensaires, des garderies d'enfants et des moyens de transport (qui sont en général destinés aux salariés). On sait également que les pouvoirs publics ont par exemple

détruit des colonies de squatters ou interdit la collecte de bois de chauffage dans les zones urbaines sans pour autant offrir de solutions de rechange aux populations urbaines pauvres et en particulier aux citadines pauvres qui luttent pour la survie de leur famille. Il fallait peut-être interdire la collecte de bois dans un pays tel que l'Éthiopie connaissant un rythme rapide de déboisement mais on a constaté qu'une telle politique a obligé environ 73 000 femmes et enfants d'Addis-Abeba à gagner leur vie de façon illégale en ramassant et en vendant du bois de chauffage pour survivre¹¹.

35. La pauvreté urbaine est devenue un problème particulièrement grave dans les pays où des programmes d'ajustement structurel sont appliqués, les femmes étant en général les plus touchées. La suppression des subventions sur les produits alimentaires, la diminution des salaires et l'augmentation des prix ont pour effet de réduire le pouvoir d'achat des femmes qui doivent passer plus de temps à chercher les moyens de nourrir leur famille, en parcourant de plus grandes distances pour se rendre dans des boutiques ou des marchés aux prix abordables. Ainsi, la diminution du revenu familial accroît le temps que les femmes urbaines doivent consacrer aux activités non rémunérées, et la compression des services sociaux, des programmes d'enseignement et de santé contribue à accroître leur charge de travail déjà lourde. Plus une femme consacre du temps aux travaux ménagers, moins il lui reste de temps pour s'adonner à des activités génératrices de revenus, et la situation pourrait à la longue devenir intenable pour les femmes urbaines pauvres chefs de famille.

36. On constate dans les villes que les ménages ayant une femme à leur tête se multiplient. Ce sont les familles les plus pauvres qui par conséquent sont les plus exposées aux risques écologiques. En fait, les femmes pauvres des zones urbaines doivent faire face à trois grands risques. Du fait de la maternité, elles sont moins en mesure de trouver un revenu. Les foyers ayant une femme à leur tête vivent en conséquence fréquemment dans les zones présentant le plus de risques au plan écologique, par exemple près des industries polluantes. Ensuite les filles et les femmes étant souvent chargées de la corvée d'eau et de la collecte de combustible, ce sont elles qui souffrent le plus si les approvisionnements sont contaminés ou difficiles à obtenir. Enfin, si les combustibles de la biomasse ou le charbon servent à préparer et/ou chauffer sur des foyers en plein vent, les filles et les femmes inhalent longuement des matières polluantes.

37. L'urbanisation inévitable des pays en développement pose d'importants problèmes de gestion et d'élaboration de politiques démographiques, d'équipement et de protection sociale. Il faut aborder d'urgence l'examen de ces questions. Il faudrait que les urbanistes améliorent la situation des populations urbaines en les aidant à améliorer leur propre situation et en leur fournissant certains services.

38. Il faudrait avant tout permettre aux femmes de participer pleinement à la gestion urbaine. D'abord, on pourrait procéder ainsi dans le cadre de la répartition actuelle des rôles entre les deux sexes, mais toujours dans le but de donner aux femmes les moyens nécessaires et de changer progressivement les rôles. Dans un premier temps, il faudrait que ces politiques visent à démarginaliser les citadines afin d'améliorer leur situation par l'introduction de services qui leur permettraient de tirer parti des possibilités qu'offre l'économie urbaine.

39. Il faudra cependant à long terme prendre des mesures visant à redistribuer les activités de production entre les sexes et les opérateurs des secteurs privé et public des centres urbains. Il faudrait à cette fin mettre en place des systèmes d'assistance aux parents évoluant dans le secteur structuré en permettant aux femmes d'accéder à des activités économiques ou des domaines de formation non traditionnels en assurant l'égalité d'accès à l'éducation et en appliquant des mesures destinées à combattre les attitudes discriminatoires dans la société, les lieux de travail et la famille (voir CEDAW/C/1992/6). Parmi les autres mesures importantes, il faudrait éliminer les stéréotypes appliqués aux femmes et aux hommes dans les moyens d'information et dans les livres scolaires.

C. Les femmes et la planification de la famille

40. La capacité des femmes de contrôler leur fécondité et de choisir le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances est d'une manière générale considérée comme un facteur crucial pour améliorer la condition de la femme, leur santé et celle de leurs enfants ainsi que leur situation économique. Parallèlement, il importe de reconnaître que si la limitation de la croissance démographique constitue peut-être un facteur permettant d'assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles, elle ne peut être considérée indépendamment des autres facteurs qui déterminent l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation.

41. Il existe une relation étroite entre la condition féminine, la pauvreté, la population et l'environnement. Du fait de leur bas niveau d'instruction et des possibilités de revenus limitées qui leur sont offertes, les femmes pauvres ne perdent guère, sur le plan économique, à faire et à élever des enfants. Les pauvres veulent souvent avoir beaucoup d'enfants pour assurer la sécurité de leurs vieux jours et disposer d'une main-d'oeuvre abondante. La dégradation de l'environnement semble renforcer la relation entre la pauvreté et le taux de fécondité élevé. La dégradation des terres exploitées par les femmes réduit la productivité de celles-ci et l'avantage économique qu'il y a à leur faire travailler la terre. La dégradation des arbres, des pâturages et des ressources en eau potable augmente le temps consacré à la recherche du bois de chauffage, au pâturage du bétail et à l'approvisionnement en eau, tâches traditionnellement effectuées par les femmes, mais que les enfants peuvent également effectuer, ce qui augmente la valeur des enfants pour leurs parents. Cette relation est encore plus étroite dans les régions où la fécondité féminine est déjà élevée.

42. Si des études ont montré qu'une répartition plus équitable des ressources dans la société, un meilleur accès à l'éducation et aux services de santé pour les femmes comme pour les hommes, un taux de mortalité infantile faible et des mesures visant à améliorer la condition de la femme peuvent entraîner une réduction de la fécondité, ces facteurs ne sont pas pris en considération dans les programmes de planification de la famille. Le développement économique, ainsi que la répartition des ressources et la volonté politique d'améliorer la condition de la femme constituent d'importants facteurs de réduction de la fécondité à long terme. Bien que cette idée ait été théoriquement admise, elle ne s'est guère concrétisée dans la prestation des services de planification de la famille. Trop souvent ces programmes continuent d'opérer dans un vide où il n'est généralement pas tenu compte de la spécificité des sexes, ignorant dans une grande mesure les facteurs sous-jacents qui amènent les femmes, volontairement ou involontairement, à avoir beaucoup d'enfants et essayant de ce

fait de guérir plutôt que de prévenir. Par ailleurs, les programmes de planification de la famille s'adressent moins aux hommes qu'aux femmes et ceux-ci sont souvent plus sceptiques à leur égard. Les programmes gagneraient, par conséquent, à adopter une approche plus large, basée sur l'analyse des besoins des deux sexes. On insiste sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la planification de la famille dans le plan d'action sur la population mondiale adopté à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population tenue à Bucarest en 1974¹², ainsi que dans les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme¹³ et dans l'article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale).

43. Peu de femmes dans le monde peuvent aujourd'hui exercer leur droit fondamental de décider librement et en toute connaissance du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, ou même d'influer sur la taille de leur famille : les hommes et les femmes ne sont pas des partenaires égaux en matière de prise de décisions, tant au niveau national que familial. Les femmes étant essentiellement prisées comme épouses et mères dans de nombreuses cultures, l'âge au mariage est souvent très bas et la première grossesse intervient à un âge précoce, où la femme n'est ni physiquement ni psychologiquement préparée à avoir des enfants. Les femmes n'exerçant aucun contrôle sur leur corps et sur les contacts sexuels, elles sont très tôt initiées à l'acte sexuel et exposées aux grossesses précoces et fréquentes ainsi qu'aux maladies sexuellement transmises et au sida¹⁴. Mal traitées, les maladies sexuellement transmises peuvent facilement causer la stérilité, ce qui constitue un grave problème pour les femmes de nombreux pays.

44. Les grossesses précoces et les accouchements à répétition tout au long des années de fécondité avec ou sans appui émotionnel, pratique et financier du père, laissent de nombreuses femmes dans une situation de dépendance économique toute leur vie. Les programmes de planification de la famille ont tendance à ignorer non seulement la spécificité des sexes dans ce domaine mais également la perspective de l'âge, les différents stades de la vie de la femme qui déterminent les possibilités qui lui sont offertes d'opérer des choix en matière de fécondité. Ils doivent examiner les moyens d'intervenir à tous les âges de la vie de la femme, d'améliorer la condition de la femme dans le cadre d'une approche axée sur le cours de la vie, de donner une éducation sexuelle aux filles comme aux garçons et de remédier à des situations telles que les mariages précoces, le manque d'instruction et le niveau de dépendance économique plus élevé des filles et des femmes.

45. Jusqu'à ces derniers temps, on reprochait souvent aux programmes de planification de la famille de mettre la pauvreté sur le compte de la fécondité des femmes. Toutefois, il semble qu'il y ait désormais un consensus selon lequel le désir de contrôler le nombre et l'espacement des naissances est quasi universel chez les femmes, quelle que soit leur situation économique ou sociale. On cherche désormais à mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer l'accès des femmes à l'information et aux services de planification de la famille. Les programmes de planification de la famille ont également été critiqués pour avoir privilégié l'approche du sommet à la base en n'associant pas suffisamment les femmes au processus de planification et d'exécution.

46. On a également reproché à ces programmes notamment le manque d'information et de respect pour les usagers, le fait qu'ils ne se soucient pas de la satisfaction des usagers et ne les font pas participer à la conception des programmes, d'utiliser les femmes comme des "cobayes" pour essayer les nouvelles méthodes de limitation des naissances, de ne pas effectuer suffisamment de recherche sur la contraception, de préconiser la stérilisation et de ne pas prendre les précautions voulues en matière de santé en ce qui concerne l'utilisation des dispositifs intra-utérins et de ne pas fournir dans ce domaine suffisamment d'informations ou de soins postopératoires. L'approche du sommet à la base en matière de politiques et programmes de planification de la famille, fondée sur des analyses de "coût-avantages" des divers risques auxquels sont exposées les femmes en fonction des méthodes contraceptives utilisées, n'est pas compatible avec une stratégie de développement fondée sur les droits de l'homme et le respect des personnes concernées.

47. On a eu tendance à axer davantage la limitation des naissances sur les femmes et à libérer ainsi les hommes de leurs responsabilités en matière de contrôle de la fécondité, l'essentiel du fardeau étant de ce fait déchargé sur les femmes. On présume que, les femmes étant celles qui font les enfants, il leur incombe de se protéger contre les grossesses non désirées, démarche qu'on retrouve dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Toutefois, s'il incombe aux femmes de se protéger, nombre d'entre elles n'ont guère le choix en matière d'utilisation ou non de contraceptifs, en raison de leur subordination liée à la condition féminine, à laquelle s'ajoutent la pauvreté, les normes culturelles et religieuses ainsi que le manque d'information sur les méthodes contraceptives.

48. Les programmes de planification de la famille ne mettent pas suffisamment l'accent sur la préparation des femmes au développement. On a tendance à les exécuter dans le cadre des rôles établis, plutôt que d'essayer de promouvoir l'égalité des sexes, ce qui risque de compromettre leur efficacité à long terme. Les femmes sont encore perçues comme attendant passivement de bénéficier de politiques et programmes, alors qu'en réalité elles sont loin d'être passives et que seules leur condition et leur pauvreté les empêchent de participer pleinement au processus de développement, y compris la prise de décisions concernant leur propre fécondité. Les programmes de planification de la famille devraient tenter d'associer les femmes et les hommes en leur donnant les moyens de participer activement à la conception et à l'exécution de ces programmes. Le passage d'une perspective de couple à une perspective individuelle dans laquelle les hommes sont associés au choix de la contraception est aujourd'hui considéré comme l'une des idées-forces en matière de promotion de l'égalité et d'une planification familiale efficace. Les informations sur les contraceptifs, y compris toute la gamme des contraceptifs disponibles, devraient être diffusées plus largement et les technologies elles-mêmes mieux adaptées à l'expérience des femmes et des hommes.

49. Pour être efficaces à long terme, les programmes de planification de la famille devraient non seulement s'employer à réduire la fécondité dans le cadre des rôles établis, mais aussi à modifier ces rôles afin de réduire la fécondité. Si cette nécessité a été reconnue dans une certaine mesure dans les documents d'orientation, elle est moins apparente dans l'application des programmes de planification de la famille. Cela signifie qu'il faut y associer les filles et les garçons, les femmes et les hommes à tous les stades de la vie, en utilisant

une approche axée sur le cours de la vie, afin de donner aux femmes et aux hommes les moyens de contrôler leur vie et leur fécondité. Cela implique également qu'il faut changer les rôles traditionnels des hommes et des femmes et assurer un partage équitable des responsabilités en matière de reproduction, de production et de gestion communautaire. Cela exige la coordination entre les programmes de planification de la famille, le gouvernement et les organisations non gouvernementales ainsi que la volonté politique d'améliorer la condition de la femme.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

50. Le développement durable passe par la promotion de la femme, ce qui, à son tour, exige une reformulation des objectifs en matière de développement de façon qu'ils soient fondés sur une compréhension de la manière dont l'égalité entre l'homme et la femme est susceptible d'améliorer le fonctionnement de tous les domaines de la vie sociale, politique et économique et l'environnement mondial. Pour ce faire, il faut donner aux femmes les moyens de participer au développement, notamment d'acquérir un contrôle sur leur vie grâce à la connaissance et à la défense de leurs droits à tous les niveaux de la société et sur les plans international, national et familial. Cela implique une modification des rôles traditionnellement dévolus aux hommes et une nouvelle répartition des fonctions de reproduction et de production de manière à ce qu'elles soient partagées équitablement entre les hommes et les femmes et entre les secteurs public et privé.

51. Dans le programme Action 21, il est reconnu que les femmes jouent un rôle déterminant dans ce processus. Au cours de l'examen et du suivi d'Action 21, des facteurs explicites et implicites concernant la spécificité des sexes peuvent être utilisés pour renforcer l'application du programme à tous les niveaux.

52. La mise au point d'indicateurs réalistes, utilisables et compréhensibles du progrès en matière de développement durable constitue une condition préalable à l'efficacité de l'examen et du suivi. Elle devrait se fonder sur une compréhension parfaite des relations entre les hommes et les femmes visant dans une société et des moyens par lesquels ces relations influent sur les problèmes d'environnement. Il serait souhaitable que, dès le début, on arrête un ensemble d'indicateurs qui indiqueraient les progrès réalisés en matière de promotion de la femme et seraient utilisés dans l'examen du programme Action 21. Afin de bien comprendre les relations existant entre le sexe et le développement durable, il faudra effectuer des recherches sur la manière dont les hommes et les femmes influent sur l'interaction complexe entre les facteurs environnementaux et les facteurs socio-économiques, notamment les relations entre le sexe de l'individu, l'accès à l'éducation et le travail rémunéré, la répartition des ressources, la santé et l'environnement.

53. Il importe d'adopter une approche tenant compte aussi bien des femmes que des hommes dans l'évaluation de toutes les questions examinées dans Action 21. Il a été suggéré (voir E/CN.17/1993/2) que la Commission du développement durable examine l'application des chapitres d'Action 21 en neuf grands groupes d'éléments et que cinq groupes, y compris celui relatif au "rôle des principaux groupes" (chap. 23 à 32), soient examinés ensemble tous les ans. Etant donné que le rôle des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons dans le

développement durable chevauche les différents groupes, la Commission devrait non seulement analyser le rôle des grands groupes, mais également adopter comme cadre général d'examen d'Action 21 une analyse tenant compte de la spécificité des sexes, en particulier pour l'examen d'ensemble qui doit être effectué en 1997, afin de préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale qu'on envisage d'organiser cette année. Cet examen devrait également bénéficier d'une analyse effectuée à l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des conclusions qui émergeraient de cette conférence.

54. L'idée selon laquelle le rôle des hommes dans le développement durable est aussi important que celui des femmes devrait être prise en considération dans le processus de suivi, ce qui donnerait l'occasion d'examiner comment les rôles des hommes pourraient être modifiés en vue de faciliter le développement durable. Aucun développement durable ne peut intervenir s'il n'y a pas de changement dans les rôles établis des hommes et des femmes.

55. Dans sa résolution 1993/12, le Conseil économique et social a demandé instamment à la Commission du développement durable, au Comité interorganisations sur le développement durable et au Conseil consultatif de haut niveau, d'élaborer des mécanismes appropriés pour faire en sorte que les objectifs et activités qui portent sur le rôle des femmes dans le développement durable soient appuyés, que les objectifs soient réalisés, que les activités et autres mesures recommandées soient exécutées et que les gouvernements et tous les organismes compétents des Nations Unies suivent la question et fassent rapport à ce sujet. Le Secrétariat peut proposer la meilleure manière de donner suite à cette résolution.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), résolution 1, annexe II.

² Commission mondiale de l'environnement et du développement, Notre avenir à tous (Oxford, Oxford University Press, 1987), p. 8.

³ Diane Elson, Male bias in the development process (Manchester University Press, 1991), p. 1.

⁴ Rapport du Séminaire sur l'intégration des femmes au développement, Vienne, 9-11 décembre 1991, p. 5.

⁵ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1990 : pauvreté, p. 4.

⁶ Banque mondiale, Gender and Poverty in India (Washington, D. C., 1991), p. 1.

⁷ FNUAP : Population, ressources et environnement, des enjeux critiques pour l'avenir (New York, 1991).

⁸ Voir Filomina Chioma Steady, (Ed.) National Reports. Selected Case Studies on the Role of Women in Sustainable Development.

⁹ Diane Elson, Male Bias in the Development Process, (Manchester University Press, 1991), p. 183.

¹⁰ Voir par exemple les rapports de la réunion d'experts des Nations Unies sur les politiques en matière de migration internationale et la condition des femmes migrantes, tenue à Aguascalientes (Mexique) du 22 au 25 octobre 1991; le Séminaire international de l'UNESCO sur les femmes migrantes dans les années 90 tenu à Barcelone (Espagne) du 26 au 29 janvier 1992 et la réunion d'experts des Nations Unies sur les politiques en matière de migration internationale et la condition des femmes migrantes tenue à San Miniato (Italie) du 27 au 30 mars 1990.

¹¹ A. Rodda (1991) Women and the Environment (London, Zed Books Ltd, 1991), p. 49-50.

¹² Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

¹³ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.

¹⁴ Pour un examen approfondi de cette question, voir Jacques du Guerny et Elisabeth Sjöberg, "Inter-relationship Between Gender Relations and the HIV/Aids-epidemic: some possible considerations for policies and programmes", Aids (Londres, Current Science), à paraître.
